

RCS : PERIGUEUX

Code greffe : 2402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PERIGUEUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00482

Numéro SIREN : 832 529 333

Nom ou dénomination : OLIVIER ANDRES FINANCES

Ce dépôt a été enregistré le 18/06/2020 sous le numéro de dépôt 1808

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE PERIGUEUX

3 place Yves Guéna 24009 PERIGUEUX CEDEX
TEL: 05 53 45 60 00 10h-12h 14h-16h
Mail : greffe@greffe-tc-perigueux.fr
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

CABINET LEMPEREUR
225 route d'Angoulême
24000 PERIGUEUX

V/REF :
N/REF : 2017 B 482 / 2020-A-1808

Le greffier du tribunal de commerce de Périgueux certifie qu'il a reçu le 18/06/2020, les actes suivants :

Rapport du commissaire à la transformation en date du 15/06/2020

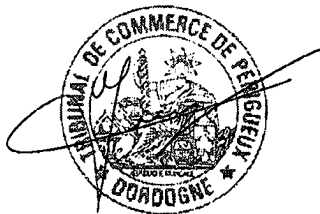
Concernant la société

OLIVIER ANDRES FINANCES
Société à responsabilité limitée
avenue du Manoire
24330 Saint-Pierre-de-Chignac

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2020-A-1808 le 18/06/2020

R.C.S. PERIGUEUX 832 529 333 (2017 B 482)

Fait à PERIGUEUX le 18/06/2020,
LE GREFFIER

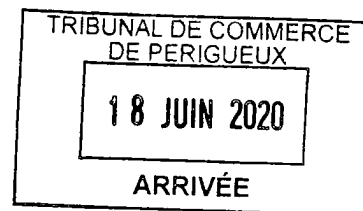




SONAUCAC
DELSART Dominique

Société d'Expertise Comptable

Société de Commissariat aux comptes, inscrite sur la liste nationale
des commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC Bordeaux



OLIVIER ANDRES FINANCES
AVENUE DU MANOIRE
24330 SAINT-PIERRE-DE-CHIGNAC

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SARL « OLIVIER ANDRES FINANCES » EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Ce rapport contient 2 pages

SARL OLIVIER ANDRES FINANCES

Société à responsabilité limitée au capital de 100 000,00 euros

Siège social : Avenue du Manoire – 24330 SAINT-PIERRE-DE-CHIGNAC

RCS de Périgueux : 832 529 333

A l'Associé,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code, par décision de l'Associé unique en date du 3 juin 2020, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

I – Exposé de l'opération projetée

La société SARL OLIVIER ANDRES FINANCES est une société à responsabilité limitée au capital de 100 000,00 euros, dont le siège social est sis à Saint-Pierre-de-Chignac (24330) et l'objet social consiste en l'exercice d'activités de holding.

La transformation proposée est faite sur la base des derniers comptes annuels clos au 31 décembre 2019.

II – Conditions de la transformation

La transformation envisagée s'effectuera sans création d'un être moral nouveau et tous les éléments constituant l'actif et le passif seront repris à leur valeur nette comptable.

III – Vérifications effectuées

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- La société a réalisé un chiffre d'affaires de 240 000 euros au 31 décembre 2019 ;
- Le résultat d'exploitation au 31 décembre 2019 est de 233 065 euros après principalement 6 393 euros de charges externes ;
- Le résultat net au 31 décembre 2019 est de 616 705 euros après 63 003 euros d'impôt sur les sociétés.

2

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- À contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation.

La valeur des biens composant le patrimoine social appelle de notre part les observations suivantes :

- Les éléments constitutifs de l'actif immobilisé financier s'élèvent à la somme de 1 186 980 euros en valeur nette au 31 décembre 2019. Ils sont composés principalement des titres de la filiale GARAGE FRANCIS DAVID, dont nous sommes Commissaire aux Comptes.
 - L'en-cours clients est de 288 000 euros ; il est exclusivement composé de factures à établir. Cette créance n'est pas dépréciée.
 - La société a une créance de 308 039 euros envers la société GARAGE FRANCIS DAVID.
 - La dette envers le Crédit Agricole est de 731 791 euros au 31 décembre 2019.
- À vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Les états financiers pris dans leur ensemble appellent de notre part les observations suivantes :

- Les comptes arrêtés en date du 31 décembre 2019 font apparaître des capitaux propres d'un montant de 1 135 465 euros, dont 616 705 euros au titre du bénéfice de la période, et un capital de 100 000 euros.
- La trésorerie est excédentaire au 31 décembre 2019 à hauteur de 173 081 euros.

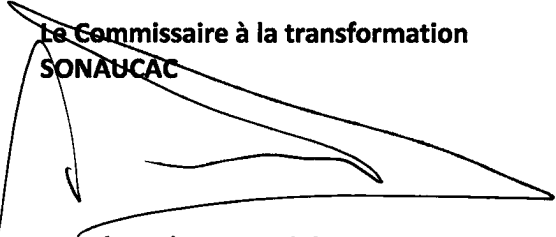
IV - Conclusion

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que le montant des capitaux propres n'est pas au moins égal au montant du capital social.

Fait à PYLA, le 15 juin 2020

Le Commissaire à la transformation
SONAUCAC



Représenté par Dominique DELSART